



Un accord historique à Bruxelles a été conclu

C'est ce mercredi 28 février 2018 qu'a été signé le premier accord-cadre sectoriel en Région bruxelloise. Il a été noué entre le Gouvernement bruxellois et le secteur du Transport et de la Logistique.

« Il était primordial pour moi de rassembler tous les acteurs publics impliqués, de près ou de loin, dans les enjeux économiques, d'emploi et de formation, les entreprises et les représentants des travailleurs autour d'une table. En proposant une méthode simple pour se concerter, il est possible de modifier nos rapports et notre capacité à construire un projet commun, favorable aux Bruxellois. Désormais la concertation sociale est le maître mot des politiques menées dans ces matières par le Gouvernement », explique le Ministre-Président **Rudi Vervoort**.

Cet accord entend organiser et développer la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur et les travailleurs. Ce dialogue social vise la création d'emploi de qualité à Bruxelles, la qualification des Bruxellois et le développement de l'activité des entreprises présentes sur notre territoire.

Le Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **Didier Gosuin** précise : *« Cet accord, c'est du concret ! Et la première concrétisation sera la mise sur pied du Pôle Formation -Emploi dédié au secteur du transport et de la logistique. Ce pôle intégrera le Centre de Référence actuel, le Centre de Bruxelles Formation ainsi que les offres de services d'Actiris et du VDAB Brussel. Il permettra, grâce à une meilleure coordination des ces acteurs, d'accélérer la mise à l'emploi des chercheurs d'emploi mais également d'adapter les formations aux évolutions du secteur. Il doit permettre d'améliorer l'orientation et la formation professionnelles, de doubler le nombre de stages en entreprise et d'épreuves de validation des compétences, d'augmenter le nombre d'offres d'emploi captées par Actiris et in fine, de développer les compétences des travailleurs du secteur et d'augmenter les chances des chercheurs d'emploi de trouver un emploi. »*

« Je me réjouis de la signature de cet accord qui souligne l'importance de poursuivre les collaborations entre le secteur public et les secteurs professionnels », expose pour sa part **Fadila Laanan**. *« En tant que Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois chargée du Budget, j'ai à cœur de soutenir l'augmentation des moyens pour la formation professionnelle à Bruxelles. Cela se traduit très concrètement, par exemple dans le nouveau Décret du service public francophone de la formation professionnelle à Bruxelles qui a été revu pour faire la part belle aux partenariats avec des intervenants publics ou privés par la mise en commun de ressources dans le cadre d'objectifs partagés. »*

Cette démarche concertée est totalement inédite et sera, à l'avenir, mise au service d'autres domaines d'activités.

« Le fonctionnement et la gestion du futur pôle, doit garantir entre autres que les financements publics et privés soient utilisés pour des actions concrètes menant à plus d'emplois et / ou à une formation plus adaptée et qualifiante. Je souhaite ardemment que chaque partenaire participant à la mise en place du Pôle Formation Emploi, garde en mémoire durant les futures négociations que nous œuvrons tous pour

le bien de la collectivité et pour l'avenir de la région bruxelloise en matière d'emploi d'enseignement et de formation, dans le domaine du Transport et de la Logistique et que celui-ci ne trouvera le chemin de la réussite que grâce à un PFE fort, autonome et solidaire » ajoute **Jean-Claude Delen**, Président du Fonds Social Transport et Logistique.

Et à **Jan De Brabanter**, Président du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale de conclure et ajoutant : « *La signature de ce premier accord-cadre sectoriel bruxellois me réjouit. Je suis en outre persuadé que nous pourrons mettre à profit l'expérience acquise au cours des négociations de cet accord-cadre dans nos discussions avec d'autres secteurs d'activité.* »